
DIPLÔME D'ANIMATEUR 1^{er} DEGRÉ

(DAFFE)

Il confère le titre **d'Animateur de la Fédération Française des Échecs** et permet à son titulaire d'exercer des fonctions d'animation au Jeu d'Échecs au sein des clubs, d'établissements scolaires, des écoles d'échecs, des associations, des MJC ... en accord avec les articles L. 212-1 et suivants du code du sport.

Contrairement à un entraîneur, un animateur d'échecs ne se focalise pas sur l'optimisation des performances d'un joueur ou d'une équipe. Il se charge de la conception et de l'accompagnement des personnes dans la pratique d'activités échiquéennes. Son public comprend aussi bien des jeunes que des seniors. Il veille sur la bonne réalisation des activités, la qualité du matériel utilisé, le respect des règles de sécurité, etc.

Les animateurs fédéraux sont des membres licenciés des associations affiliées à la FFE qui participent, à l'initiation aux Échecs du grand public ou de jeunes publics dans les clubs.

Pré-requis :

Les compétences ou connaissances nécessaires ou indispensables, et les conditions administratives obligatoires pour pouvoir participer à une formation pour l'obtention d'un DAFFE sont :

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être licencié A à la FFE pour la saison en cours.
- Avoir renseigné les données pour le contrôle d'honorabilité sur son espace licencié sur le site de la FFE.

Le candidat n'est pas obligatoirement classé, mais doit posséder un niveau de pratique des échecs suffisant pour prendre en charge l'animation des licenciés des associations affiliées.

L'absence d'un de ces pré-requis à la date limite d'inscription à une formation au DAFFE ne permet pas de s'inscrire et donc de participer à une session de formation pour l'obtention d'un DAFFE.

Remarque : il n'est pas nécessaire d'avoir passé le DIFFE pour passer le DAFFE 1r degré.

Objectifs :

Les aptitudes et connaissances acquises par les apprenants au cours de la formation permettent à son titulaire de :

- Proposer, organiser et animer des activités de différentes natures échiquéennes, en tenant compte des besoins, des intérêts, des capacités et des rythmes des publics visés,
- Préparer et conduire une séance d'animation dans la discipline,
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants,
- Participer à l'organisation et l'animation du club.

Durée :

Une session de formation est d'une durée de 32 heures répartie sur 4 jours (consécutifs ou pas) comme suit :

- 3 jours complets + ½ journée de formation en présentiel, soit 28 heures.
- 4 heures d'examen écrit et oral.

Cette session est suivie d'un stage pratique de 10 heures à réaliser auprès d'un club validé au préalable par la FFE, (n'est pas comptabilisée ici le temps de la rédaction du mémoire à réaliser dans les 2 mois après le stage pratique).

Modalités, délais et moyen d'accès :

L'inscription à une session de formation s'effectue en deux étapes :

1. Une 1^{ère} étape : la pré-inscription

Le candidat adresse, par courriel, à l'organisateur de la session de formation, les éléments d'information concernant les pré-requis ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité.

En retour, l'organisateur fera parvenir au candidat un devis pour la participation à la session de formation si les pré-requis sont remplis par le candidat.

2. Une 2^{ème} étape : l'inscription

Le candidat règle le montant de l'inscription à l'organisateur, qui en retour lui fera parvenir une facture acquittée, une convention de formation et une convocation.

Tarifs :

Le tarif de la formation est indiqué dans l'annonce diffusée par la Fédération Française des Échecs ; Il s'agit d'un prix forfaitaire. L'inscription est non remboursable si le candidat n'a pas prévu l'organisateur 72 h avant le début de la formation.

Contacts :

Les coordonnées de l'organisateur pour s'inscrire ou obtenir plus d'informations concernant la formation sont indiquées dans l'annonce diffusée par la Fédération Française des Echecs ;

Le nom du formateur est aussi indiqué dans l'annonce de la formation.

Méthodes :

Les techniques pédagogiques, les approches et les outils utilisés pour dispenser la formation les plus couramment utilisées par les formateurs sont :

- **L'étude de cas** : utilisée notamment dans les formations en marketing, l'analyse de situation autour d'un cas concret permet de stimuler la motivation des participants ;
- **Le débat** : cette technique pédagogique s'appuie sur la discussion et les débats au sein du groupe. C'est une méthode idéale pour travailler la prise de parole et l'argumentation ;
- **Les techniques magistrales** qui englobent l'exposé, la diffusion d'un film pédagogique ou le témoignage d'un expert ;
- **Les techniques pédagogiques participatives** dans lesquelles on retrouve l'exposé interactif, les questionnaires et les quiz ;
- **Les techniques actives** qui regroupent notamment les jeux de rôle, certains exercices de mise en application ou encore les retours d'expérience.

Modalités d'évaluation :

L'obtention du DAFFE s'effectue après 3 évaluations :

1. Épreuve technique écrite

L'examen se déroule à l'issue des 28 h de formation en présentiel, le sujet est fourni par la Direction Technique Fédérale (DTF) où des questions, sur les thèmes suivants, seront abordées :

- La marche des pièces et toutes les règles du jeu
- La notation et la valeur des pièces
- Les principes d'ouverture et quelques ouvertures
- Des connaissances sur la FFE et les compétitions
- Élaborer un projet pédagogique et le mettre en place
- Des connaissances en pédagogie, gestion de cours en groupe ou individuel jeunes ou adultes, (communiquer, comprendre, motiver, gérer, transmettre), etc.

- Les mats élémentaires et quelques finales de base
- Les différents thèmes tactiques
- Les différents thèmes tactiques
- Des connaissances en culture échiquéenne
- Des connaissances en pédagogie pour un public en situation de Handicap
- Utilisation courante des outils informatiques de bureau et d'Échecs, organiser un tournoi
- Avoir des connaissances de base sur le statut professionnel (indépendant ou employé)

Coefficient : 3, durée 2h.

2. Séance d'animation

À l'issue des 28h de formation en présentiel, le candidat présentera et conduira une séance d'animation à l'attention d'un groupe de jeunes ou d'adultes (simulation de la présence de ce type de public) devant un jury. Ce moment sera suivi d'un entretien au cours duquel le candidat justifie sa démarche pédagogique et effectue l'analyse critique de sa séance.

Coefficient : 4 (pédagogie : 2, éloquence : 1, technique : 1), durée 20 minutes

3. Stage pratique et mémoire de stage pratique

Le candidat réalisera un stage pratique de 10 heures auprès d'un club validé au préalable par la FFE. Les 10h de stage pourront s'étaler sur une période maximale de 4 mois. Le stagiaire sera encadré par un tuteur titulaire du DAFPE ou DEFFE. À l'issue de ce stage une Attestation de Stage Pratique sera envoyée par son tuteur à la DTF.

Le candidat réalisera un mémoire de stage dans les 2 mois suivant la fin de son stage pratique. Il exposera ses méthodes et ses objectifs pédagogiques et enverra son travail au formateur principal du stage théorique qui notera le document et le fera suivre à la DTF.

Coefficient : 3

Attribution du diplôme

Le diplôme est attribué à tout candidat ayant la moyenne sur l'ensemble des épreuves et n'ayant pas de note inférieure à 19/40 pour l'épreuve de coefficient 4, ni à 14/30 pour les épreuves de coefficient 3.

Un candidat non admissible peut demander à conserver le bénéfice de ses notes supérieures ou égales à la moyenne pour une prochaine épreuve (dans la limite de deux ans).

Le formateur principal du stage corrigera l'épreuve écrite et la leçon notée. Il transmettra l'ensemble des notes et des copies rendues par les candidats à la Direction Technique Fédérale.

Equivalence et Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le DAFPE 1er degré pourra être accordé par équivalence ou par VAE, tout ou partie, à des personnes :

- Ayant une pratique d'animateur reconnue (5 ans minimum).
- Ayant un diplôme d'animation d'une autre fédération sportive agréée.
- Ayant un diplôme relevant du ministère des sports (STAPS inclus).
- Ayant un BAFA ou BAFD.

Ces personnes devront adresser leur CV et un mémoire détaillé de leurs compétences, de leur expérience pédagogique et échiquéenne. Pour des cas limites ou spécifiques, la DTF pourra faire une dérogation.

Les demandes sont soumises à la Direction Technique Fédérale de la FFE et ne donnent lieu à aucune automaticité.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Pour les personnes en situation de handicap, elles peuvent contacter l'organisateur pour connaître les conditions d'accueil, d'accès et de sécurisation du parcours de formation.

Sinon, elles peuvent écrire au référent formation (formations@ffechechs.fr) de la fédération Française des Echecs en amont et parler de l'adaptation de leur formation.